



*Cercle de la Voile de Paris*  
1858

**AVIS DE COURSE**

***Pariz Breizh Cup***

**Grade :**

***Inter - séries voile légère***  
***Quillards, dériveurs, croiseurs légers – grade 5 B***

**Date :**

***13 octobre 2019***

**Lieu :**

**La Seine : Plan d'eau de MEULAN-Les MUREAUX (Yvelines)**

**Autorité Organisatrice : CERCLE DE LA VOILE DE PARIS**

**Tél. : 01 34 74 04 80**

**- REGATEZ A L'HEURE DE LA BRETAGNE -**

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

**2. PUBLICITE**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1 La régata est ouverte à : Intersérie **Quillards Voile légère**, avec 3 groupes de vitesse si le nombre d'inscrits est important :  
INQ A quillards - IND B dériveurs – INC C croiseurs légers.
- 3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur confirmation d'inscription :
  - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence ClubFFV mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition daté de moins d'1 an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de mesure du bateau.

4. **DROITS A PAYER** - Les droits requis sont les suivants : 15 euros.

**5. PROGRAMME**

- 5.1 - **Pré Inscription** est obligatoire ; elle se fait sur le formulaire en ligne, en cliquant sur le lien internet suivant :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfCOU\\_y4XhGWEZYaT\\_MB1BiGqoykKsLXxLVZ5ndaACRnh2cA/viewform?vc=0&c=0&w=1&usp=mail\\_form\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfCOU_y4XhGWEZYaT_MB1BiGqoykKsLXxLVZ5ndaACRnh2cA/viewform?vc=0&c=0&w=1&usp=mail_form_link)

**ou** en remplissant le formulaire d'inscription papier, ci-joint, à adresser par courriel à Marie Thérèse Jourdas : [marie.jourdas@free.fr](mailto:marie.jourdas@free.fr), **pour le jeudi 10 octobre 2019.**

- 5.2 - Jour de courses : le 13 oct. 2019 : Heure du 1<sup>er</sup> signal d'avertissement à 11H00 précises.
- 5.4 **Confirmation obligatoire des inscriptions** : dimanche 13 octobre 2019 entre 9H30 et 10H30.
- 5.3 Remise des prix prévue après les courses à l'occasion d'un goûter avec crêpes faites par Pascale GUITTONNEAU sur le bilig et cidre.



## *Cercle de la Voile de Paris* 1858

### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et leur annexe seront disponibles à la confirmation des inscriptions le dimanche entre 9H30 et 10H30 et affichées selon la Prescription Fédérale.

7. **LES PARCOURS** - Les parcours seront construits de type « banane ».

8. **CLASSEMENT** : 1 course devra être validée pour valider la compétition.  
Classement se fera, **en temps compensé**, et selon la méthode « à minima ».

### 9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

### 10. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

### 11. COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

*Président du Comité de Courses : François LABORDE*

### 12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

- Cercle de la Voile de Paris à l'attention du Commissaire Julien MARECHET 30 rue Albert Glandaz 78130 Les Mureaux

☎ : 01 34 74 04 80

📠 : 01 34 92 74 20

💻 : [contact.cvp@laposte.net](mailto:contact.cvp@laposte.net)

- Pour les inscriptions aux courses, les coureurs doivent contacter Marie Lannuzel-Jourdas [marie.jourdas@free.fr](mailto:marie.jourdas@free.fr) 06 80 63 86 54.

- **Restauration :**

Petit déjeuner au club house le matin avant 10 heures

**Déjeuner au self-service du club house à partir de 12 h 30 (prévenir le Commissaire) : Au menu les galettes bretonnes et Kouign amann.**

#### **Hébergement :**

Le CVP dispose de cabines chauffées pour une ou plusieurs personnes (draps et couvertures sont fournis). S'il fait particulièrement froid, prévoir un duvet supplémentaire non fourni. Tarif pour une cabine 1 lit : 20 euros la nuit

Tarif pour une cabine 2 lits : 30 euros la nuit

**Réservation auprès du Commissaire Julien MARECHET 01 34 74 04 80**